



REGLEMENT PARTICULIER

4ème Montée de Démonstration Historique de LANEUVEVILLE AUX BOIS vers le Fort 3 août 2025

DEFINITION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE : ECURIE STANISLAS Automobile

Organise une montée de démonstration historique et non chronométrée dénommée :

4ème Montée de démonstration historique de LANEUVEVILLE AUX BOIS vers le Fort le 03 Août 2025

Organisateur technique

Nom : ECURIE STANISLAS Automobile

Adresse : 64 Rue de Viller 54300 LUNEVILLE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu.

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée DUMAS Frédéric
- Directeur Adjoint DUPAYS Véronique
- Commissaire technique BACHOFFNER Marc
- Médecin WIEDENKELLER Michel

HORAIRES

Ouverture des engagements le 14 avril à 14h00 heure

Clôture des engagements le 27 juillet à 24h00 heure.

Publication de la liste des engagés le 01 août à 24h00 heure.

Accueil des participants le 03 août de 7h00 heure à 9h00 Heure

Vérifications administratives le 02 août de 13h30 à 19h00

Vérifications techniques le 02 août 13h30 à 19h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 03 août à 8h30 heures, au niveau de la salle des fêtes dans le village de LANEUVEVILLE AUX BOIS

Briefing des concurrents le 8h45 à 09 heures au niveau du contrôle technique dans la cour d'école.

Démonstration le 03 août à 09 heures

Remise des trophées le 03 août à 18h00 heure

1.2. VERIFICATIONS

Les vérifications effectuées avant le départ sont d'ordre administratif et technique.

Vérifications administratives le 02 août 2025 de 13h30 à 19h00 à la Mairie.

Elles portent sur la validité des documents suivants :

- Permis de conduire pour le **conducteur** ;
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- Attestation d'assurance de la voiture et contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

Vérifications techniques le 02 août de 14h00 à 19h00 lieu à côté de la Mairie

Les vérifications techniques sont d'ordre tout à fait général.

- La vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture.
- L'état des pneumatiques.
- La vérification du niveau de liquide de frein.
- La fixation de la batterie.
- Un extincteur (capacité de 1 kg minimum) en cours de validité est obligatoire.
- La présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967).
- D'un gilet fluorescent.
- D'un triangle de pré-signalisation.
- Le casque homologué (minimum moto – norme E).

A l'issue de ces vérifications, les voitures pourront être placées en parc de départ.

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE STANISLAS 64 rue de Viller 54300 LUNEVILLE avant le 27 juillet 2025 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 110 € avec 1 repas inclus.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Les équipages se composent de 2 personnes maximum (16 ans minimum pour l'accompagnant) avec autorisation parentale obligatoire.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100.

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées **et construites jusqu'au 31 décembre 1996.**

Pour les véhicules datant après 1996, devront avoir ou avoir eu un passeport technique, ils seront sur liste d'attente et inscrits s'il reste des places disponibles dans l'ordre de réception des inscriptions.

Un nombre limité de véhicule d'exception ou prestige ayant un attrait historique pourra être autorisé à participer.

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

Il s'agit d'un rassemblement de voitures historiques (des véhicules rares et exceptionnels peuvent aussi être admis) pour des montées en démonstration

4.2. EQUIPEMENT DES PILOTES

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.

4.3. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Le dispositif de sécurité sur le parcours de la montée doit être en tous points conformes aux RTS « Montées et Courses de Côtes ».

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse au départ de la montée et des postes de commissaires, doivent être prévus.

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

L'itinéraire restera secret

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

7.1. PHASE DE DEMONSTRATION

La montée historique de Laneuveville aux Bois a le parcours suivant Départ dans le village au niveau du stade de foot.

Elle se déroulera en 8 montées de démonstrations.

Départ se fera à 9h00.

Arrivée se fera à 1700m du départ.

Pente moyenne 5%

Longueur du parcours 1,7 km

ARTICLE 8. ASSURANCE

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité optionnelle

ARTICLE 10. PRIX

La remise des trophées aura lieu le 03 août à 18 heures à la fin de la dernière montée (à l'emplacement du départ)